

Décision Générale colonial

Décision n° 608 17/06/1948

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 17 juin 1948
Numéro JO n° 6 du 30/06/1948	Date du numéro 30 juin 1948

TEXTE INTÉGRAL

Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 580 hix du 10 juin 1948, les chefs de quartier du cercle de Djibouti sont reclasses comme suit pour compter du 1er juin 1948 : Aref Bourhan, chef du quartier européen : 9e échelon ; Abdourahman Abdoulkader, chef du quartier 1 : 10e échelon ; Ahmed Hassan, dit Gabode, chef du quartier 2 : 9e échelon ; Aden Ismaïl, chef du quartier 3 : 12e échelon ; Mohamed Ali, chef du quartier 4 : 12e échelon ; Aden Issa, chef du quartier 5 : 14e échelon; Darar Guedi, chef du quartier 6 : 9 échelon ; Saïd Ali. chef du quartier d'Ambouli : 8e échelon. Conformément aux dispositions de l'arrêté n° 580 bis du 10 juin 1948, les okals ci-après désignés du cercle de Djibouti perçoivent les traitements correspondant aux échelons suivants : Guedi Amare, okal général : 9 échelon: Mahmoud Dideh, okal Gadabourcy : 8e échelon ; Farah Dabar, okal Rer Yéroun : 6e échelon; Roble Aden, okal de la Doudah : 8e échelon.